

## ZONE DE POLICE VESDRE

*www.policevesdre.be*



**Police**

**Zone Vesdre**

Verviers, le 18 avril 2016

Madame,  
Monsieur,

Bienvenue à la conférence de presse de la Zone de police Vesdre consacrée à : « **La Zone Vesdre revoit l'organisation et les missions de ses maîtres-chiens** »

Vous trouverez dans ce dossier :

- Les noms et fonctions de vos interlocuteurs
- Un communiqué de presse

Ce dossier peut être **téléchargé** sur le site Internet de la Zone de police Vesdre ([www.policevesdre.be](http://www.policevesdre.be)), onglet « Documentation ».

Eric Piscart  
Zone de police Vesdre  
Consultant en communication

## Vos interlocuteurs :

- **Muriel Targnion**, Présidente du Collège de Police de la Zone Vesdre, Bourgmestre de Verviers
  
- **Yvan Ylieff**, Bourgmestre de Dison (sous réserve)
  
- **Philippe Godin**, Bourgmestre de Pepinster (sous réserve)
  
- **Vincent Corman**, Commissaire, Chef de Corps ai, Zone de Police Vesdre
  
- **Roland Hubert**, Commissaire, Chef de Service à la Maison de Police du Centre, Pilote de la problématique « maîtres-chiens », Zone de Police Vesdre
  
- **Thierry Jaminet**, Inspecteur, Maître-chien, Conseiller cynophile, Maison de Police du Centre, Zone de Police Vesdre
  
- **Sylviane Bogaerts**, Conseillère, Chef de Service stratégie et développement, Zone de Police Vesdre



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication immédiate

# Police

## Zone Vesdre

---

Dossier traité par : Eric Piscart - Zone de Police Vesdre - 087/329 251 - 0494/501 774

Verviers, le 18 avril 2016

### La Zone Vesdre revoit l'organisation et les missions de ses maîtres-chiens

Au sein de la Zone Vesdre, la fonction occupée par les maîtres-chiens vient de subir une évolution majeure. Les changements vont toucher tant l'équipe en place que le type de prestations, le territoire couvert, que leur lieu d'affectation. L'objectif est d'augmenter la qualité du service policier et la sécurité, non seulement pour le citoyen mais pour les policiers eux-mêmes.

La décision a en effet été prise en ce début 2016 d'augmenter à 6 le nombre de maîtres-chiens. Cette décision de renforcement a été l'occasion de repenser plus globalement cette fonction et l'offre de service qu'elle rend. L'équipe a ainsi vu l'intégration de deux nouveaux membres. Il s'agit de deux Policières qui ont été incorporées à une équipe de 4 maîtres-chiens déjà très expérimentés. Le profil de l'équipe en place a ainsi été rajeuni et féminisé, un peu à l'image du Corps de Police de la Zone Vesdre.

Cette nouvelle configuration a amené une réflexion sur l'affectation des Maîtres-chiens. Il a été décidé de ne plus les laisser séparés entre deux Maisons de Police, mais bien de les centraliser à la Maison de Police du Centre. C'est là qu'ils seront « logés », et où des travaux d'aménagement spécifiques seront menés pour encore améliorer le système existant qui permettait d'accueillir 4 maîtres-chiens.

Le changement a donc été aussi l'occasion de revoir leur secteur de travail. A l'origine, ils étaient déployés sur l'hypercentre de Verviers, et essentiellement en journée. Vu l'apparition d'une forte activité commerciale à Crescend'eau, la présence des Policiers et de leur chien a été ensuite revue vers ce nouveau lieu très fréquenté.

Dans la nouvelle organisation, ils travailleront dorénavant au bénéfice de toute la Zone de Police, avec par exemple une présence au centre de Pepinster et sur le site Comedis à Dison, ainsi que de tous les services opérationnels. Cet élargissement est largement positif pour tous. En effet, la fonction Maître-chien est largement appréciée par la population et elle est également plébiscitée par les Policiers vu l'avantage que procure un chien lors de certaines opérations de Police.

A côté du territoire, un autre changement important touche aux types de prestations.

Le premier, qui reste le principal, concerne le travail de prévention. Il reste au cœur du métier des Maîtres-chiens. La modification touchera ici l'horaire qui sera élargi afin de leur permettre d'être présents lors de certaines activités qui se tiennent en dehors des heures habituelles (sorties de cinéma, kermesse, fermeture des restaurants,...). L'objectif est d'être mieux en phase avec les réalités et les besoins locaux. A ce titre d'ailleurs, les Maîtres-chiens continueront également à être intégrés dans les services d'ordre locaux et fédéraux.

Le second changement touche à leur intégration au sein des patrouilles TRIO de la Zone Vesdre. Pour rappel, ces équipes spécifiques sont chargées d'un travail de prévention et de répression distinct des équipes d'intervention. Elles sont donc libres d'agir de manière préventive et autonome dans des endroits sensibles ou de rechercher des personnes signalées par exemple. Les maîtres-chiens peuvent ainsi constituer une vraie plus-value, notamment lors de nuits plus à risques ou lors de contrôles plus difficiles. C'est dans cette optique qu'ils seront plus particulièrement prévus de service les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche.

Le dernier changement touche à leur intégration dans le dispositif d'intervention. Dorénavant, un Service d'intervention et de Quartier (SIQ) pourra en fonction des besoins être composé d'un Maître-chien, de son chien et d'un Policier de proximité.

Ces intégrations ne sont pas seulement bénéfiques pour les équipes TRIO ou SIQ. Elles le sont aussi pour les Maîtres-chiens qui vont ainsi continuer à développer des compétences policières élargies en mêlant prévention, intervention, maintien d'ordre,...

Ce nouveau déploiement s'inscrit particulièrement en réponse aux besoins actuels des citoyens et notamment des commerçants de la Zone Vesdre. S'agissant des citoyens, ceux-ci bénéficient ainsi d'une action spécifique de sécurisation. Les Maîtres-chiens travaillent notamment et plus spécifiquement à lutter contre les incivilités et les comportements dérangeants en étant présents la journée dans les endroits à forte fréquentation. Leur visibilité permet par ailleurs de participer à l'augmentation du sentiment de sécurité. Ils travaillent par ailleurs encore à la sécurité des commerces en patrouillant aux heures de fermeture et en répondant très rapidement aux sollicitations. De nombreux commerçants ont d'ailleurs le numéro de GSM de Maîtres-chiens. « Nous sommes convaincus que ce renforcement des Maîtres-chiens va avoir un impact positif pour la sécurité et va dans le sens d'une meilleure réponse aux demandes de sécurité de la population » conclut Vincent Corman, Chef de Corps ai de la Zone Vesdre « sans compter le capital sympathie du chien auprès de nombreux citoyens. Il s'agit d'un véritable outil de communication qui permet de faciliter les contacts avec la population ».